

**ADMINISTRATION COMMUNALE
RAMBOUCH**

Commission consultative pour Etrangers

Renouvellement

Conseil communal du 20 avril 2006

EXTRAIT

REGISTRE AUX DELIBERATIONS

du conseil communal de RAMBROUCH

SEANCE publique du 20 avril 2006.

Date de l'annonce publique de la séance: 12 avril 2006.

Date de la convocation des conseillers: 12 avril 2006.

Présents: MM. RODESCH, bourgmestre ;
MAACK et SCHAACK, échevins ;
BOLMER, HOLLERICH, LEICK, RASQUE,
REITER, THOMMES et UNSEN, conseillers.
L. RASQUE, secrétaire communal.

Absents: - excusé: PLIER, conseiller.
- sans motif: ./.

Point de l'ordre du jour : 05

OBJET: Renouvellement de la Commission Consultative pour Etrangers.

Le Conseil communal,

Revu sa délibération du 8 mars 2001, par laquelle le conseil communal avait renouvelé la commission consultative pour étrangers à la suite des élections communales du 8 octobre 2000 ;

Vu le règlement grand-ducal du 5 août 1989 fixant l'organisation et le fonctionnement des commissions consultatives communales pour étrangers, aux termes duquel

* dans chaque commune dont la population résidentielle comprend plus de 20% d'étrangers, le conseil communal constitue une commission consultative pour étrangers,

* la commission est renouvelée à la suite des élections communales et dans les trois mois qui suivent l'installation des conseillers élus

* les membres de la commission sont désignés par le conseil communal ;

Considérant que suivant l'analyse la plus récente sur la population résidentielle de la commune de Rambrouch, le pourcentage des résidents étrangers était de 33,57 % et que partant le renouvellement de la commission consultative pour étrangers s'impose ;

Vu la proposition de candidats du collège des bourgmestre et échevins, établie suite à un appel public aux candidatures, proposition qui est la suivante :

A) Candidats de nationalité luxembourgeoise

1.) Membres effectifs : (ordre de présentation établi par le du collège des bourgmestre et échevins)

MELCHIOR Nicolas, 13, route d'Arlon, L-8832 ROMBACH-MARTELANGE ;
WEISGERBER Patrick, 14, rue de la Cité, L-8546 HOSTERT ;
JUNGBLUT-SCHMIT Andrée, 17, route de Perlé, L-8833 WOLWELANGE ;
THOMMES Marie-Anne, 14, rue Jean-Jacques Klein, L-8808 ARSDORF, membre du conseil communal ;

2.) Membres suppléants : (ordre de présentation établi par le du collège des bourgmestre et échevins)

HOLLERICH Charles, 25, rue des Champs, L-8826 PERLE
SCHAACK Paul, 35, rue du Lac, L-8808 ARSDORF, membre du conseil communal, échevin ;
RODESCH Antoine, 27, rue Jean-Jacques Klein, L-8808 ARSDORF, membre du conseil communal,
bourgmestre
BOLMER Mike, 6, rue de la Montée, L-8820 HOLTZ, membre du conseil communal ;

B) Candidats de nationalité étrangère :

1.) Membres effectifs : (ordre de présentation établi par le du collège des bourgmestre et échevins)

BLOKHINA Elena, épouse MAACK, 6, Neimillewë, L-8811 BILSDORF, **nationalité : russe** ;
VALENTIN Lucien, 22, route de Bigonville, L-8832 ROMBACH-MARTELANGE, **nationalité : française** ;
DI VALENTIN Lucie, 17, rue du Village, L-8820 HOLTZ, **nationalité : belge** ;
VARANDAS NAVALHA Fernando, 18, rue de la Cité, L-8546 HOSTERT, **nationalité : portugaise** ;

2.) Membres suppléants : (ordre de présentation établi par le du collège des bourgmestre et échevins)

JUCHEM-QUINET Giselle, 1, rue Belle-Vue, L-8832 ROMBACH-MARTELANGE, **nationalité : belge** ;
VAN SEYMORTIER Lillane, veuve PUTZ, 26, rue principale, L-8820 HOLTZ, **nationalité : belge** ;
SCHMIT Serge, 36, rue des Romains, L-8833 WOLWELANGE, **nationalité : belge** ;
BUYS Christel, 8, rue du Cimetière, L-8809 ARSDORF, **nationalité : belge** ;

EXTRAIT

- 2 -

Considérant qu'il y a lieu de se prononcer par vote nominal au sujet de cette proposition de candidats ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

procède au scrutin nominal et à l'unanimité des voix

accepte la proposition du collège des bourgmestre et échevins en ce qui concerne les candidats destinés à occuper les mandats à la commission consultative pour étrangers de la commune de Rambrouch, dans le cadre du renouvellement de cette commission après les élections communales du 9 octobre 2005, et

désigne, conformément aux dispositions de l'article 3 du règlement grand-ducal du 5 août 1989 mentionné ci-dessus, **comme membres de la commission consultative pour étrangers de la commune de Rambrouch, les personnes suivantes :**

A) Membres effectifs :

1.) Membres de nationalité luxembourgeoise :

MELCHIOR Nicolas, 13, route d'Arlon, L-8832 ROMBACH-MARTELANGE ;
WEISGERBER Patrick, 14, rue de la Cité, L-8546 HOSTERT ;
JUNGBLUT-SCHMIT Andrée, 17, route de Perlé, L-8833 WOLWELANGE ;
THOMMES Marie-Anne, 14, rue Jean-Jacques Klein, L-8808 ARSDORF, membre du conseil communal ;

2.) Membres de nationalité étrangère :

BLOKHINA Elena, épouse MAACK, 6, Neimillewé, L-8811 BILSDORF, **nationalité : russe** ;
VALENTIN Lucien, 22, route de Bigonville, L-8832 ROMBACH-MARTELANGE, **nationalité : française** ;
DI VALENTIN Lucie, 17, rue du Village, L-8820 HOLTZ, **nationalité : belge** ;
VARANDAS NAVALHA Fernando, 18, rue de la Cité, L-8546 HOSTERT, **nationalité : portugaise** ;

B) Membres suppléants :

1.) Membres de nationalité luxembourgeoise :

HOLLERICH Charles, 25, rue des Champs, L-8826 PERLE
SCHAACK Paul, 35, rue du Lac, L-8808 ARSDORF, membre du conseil communal, échevin ;
RODESCH Antoine, 27, rue Jean-Jacques Klein, L-8808 ARSDORF, membre du conseil communal,
bourgmestre
BOLMER Mike, 6, rue de la Montée, L-8820 HOLTZ, membre du conseil communal ;

2.) Membres de nationalité étrangère :

JUCHEM-QUINET Giselle, 1, rue Belle-Vue, L-8832 ROMBACH-MARTELANGE, **nationalité : belge** ;
VAN SEYMORTIER Liliane, veuve PUTZ, 26, rue principale, L-8820 HOLTZ, **nationalité : belge** ;
SCHMIT Serge, 36, rue des Romains, L-8833 WOLWELANGE, **nationalité : belge** ;
BUYS Christel, 8, rue du Cimetière, L-8809 ARSDORF, **nationalité : belge** ;

transmet la présente délibération à l'autorité supérieure aux fins qu'il appartiendra et par l'intermédiaire de Monsieur le Commissaire de District à Diekirch.

Ainsi décidé en séance, date que dessus.

-- suivent les signatures --

Pour expédition conforme.

Le Bourgmestre,

Rodesch



Le Secrétaire,

Grays